

Les plans régionaux de développement du territoire public

Pour une utilisation harmonieuse du territoire public

Gérer l'immensité

Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a pour mission de favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et de ses ressources naturelles dans une perspective de développement durable au bénéfice de la population.

En vertu de ses mandats, le MRNFP intervient, entre autres, sur le plan de l'utilisation et de la mise en valeur du territoire public. Il est aussi responsable de la gestion et de l'octroi des droits fonciers sur ce même territoire.

Il s'agit d'un défi d'envergure puisque :

- le territoire public occupe près de 92 % de la superficie du Québec;
- chaque année, 15 000 trappeurs, 460 000 chasseurs et un million de pêcheurs y pratiquent leurs activités;
- environ 160 000 droits de tous genres (miniers, forestiers et fonciers) sont émis, dont près de 25 000 baux de villégiature.

Les plans régionaux de développement du territoire public : une nécessité

Le MRNFP a un rôle crucial à jouer quant aux mesures d'harmonisation des activités et des mécanismes de concertation entre les divers acteurs qui permettent le développement du territoire public.

C'est dans cette optique que le MRNFP se dote de **plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP)**.

Les PRDTP sont des outils qui déterminent, de concert avec des partenaires, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers sur le territoire public. Rappelons que la diversité des utilisations et la multitude de droits accordés viennent ajouter à l'importance de la gestion territoriale.

Les PRDTP ont pour objectif principal d'associer à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public les communautés régionales et les partenaires gouvernementaux.

Les forces d'un plan régional de développement du territoire public

Collaboration accrue des partenaires

Lors de l'élaboration des PRDTP, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs mise sur la collaboration très étroite des divers partenaires, notamment :

- ministère et organismes publics;
- municipalités régionales de comté (MRC);
- divers organismes fauniques, environnementaux ou récréatifs.

Développement harmonieux des utilisations du territoire public

C'est afin de faciliter la consultation et le travail de planification des droits fonciers des représentants régionaux du MRNFP et des multiples partenaires impliqués que les nombreuses utilisations du territoire ont été regroupées selon les thèmes suivants :

- le récréotourisme (chalets, sentiers, etc.);
- les activités commerciales et industrielles;
- les utilités publiques et communautaires (parcs municipaux, accès publics, etc.);
- les territoires particuliers d'interventions (terres publiques intramunicipales, parcs régionaux;
- la préservation et la protection (sites archéologiques, sites d'intérêt, etc.).

Concertation dans les meilleurs intérêts régionaux

Dans le but de favoriser le développement sur le territoire public qui tiendra compte des meilleurs intérêts économiques, sociaux et environnementaux de chacune des régions du Québec, chaque partenaire sera invité à faire part de ses préoccupations et de ses besoins.

Par la suite, chacun des plans régionaux de développement du territoire public sera soumis au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs qui verra à leur approbation et à leur mise en œuvre.

Vous avez des questions ?

Pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs de votre région (Direction régionale de la gestion du territoire public) :

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine	(418) 727-3501
Saguenay—Lac-Saint-Jean	(418) 695-7877
Capitale-Nationale	(418) 627-6369
Maurice—Centre-du-Québec	(819) 371-6911
Montréal	(514) 873-3864
Outaouais	(819) 772-3487
Abitibi-Témiscamingue	(819) 763-3461
Côte-Nord	(418) 295-4737

Texte intégral du dépliant « Les plans régionaux de développement du territoire public – pour une utilisation harmonieuse du territoire public ». Ces dépliants sont disponibles au bureau du MRNFP de votre région (Direction régionale de la gestion du territoire public).